

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **VATICAN**, Poste Vaticane, me prie d'informer les opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«Conformément à la législation du Vatican et aux conventions internationales dans le domaine du droit d’auteur, d’image et des marques (notamment la loi du Vatican n° 132 du 19 mars 2011, sur la protection du droit d’auteur et des droits connexes), le Saint-Siège, en la personne de son Secrétaire d’Etat, détient et contrôle le droit d’utiliser, de protéger et de disposer de la représentation photographique des pontifes ainsi que des emblèmes officiels des pontifes, du Saint-Siège et de l’Etat de la cité du Vatican. Par conséquent, leur exploitation, de quelque manière que ce soit, en particulier à des fins publicitaires ou commerciales, est soumise à l’obtention d’une autorisation du Secrétaire d’Etat ou de tout autre représentant officiel autorisé du Saint-Siège.

En conséquence, les opérateurs désignés des Pays-membres de l’UPU ainsi que toutes entités et personnes privées ou publiques désireuses de reproduire l’image des pontifes ou les emblèmes officiels des Saints-Pères, du Saint-Siège ou de l’Etat de la cité du Vatican à des fins philatéliques ou numismatiques (p. ex. sur des séries de timbres, des feuillets commémoratifs, des enveloppes spéciales, des brochures, des articles philatéliques, des médailles, des pièces et des articles numismatiques) ou à toutes autres fins directement ou indirectement commerciales doivent adresser au Secrétaire d’Etat du Saint-Siège ou au Bureau philatélique et numismatique de l’Etat de la cité du Vatican une demande d’autorisation qui si elle est octroyée, prendra la forme d’un contrat de licence.

Toute utilisation non autorisée, à des fins commerciales ou publicitaires, de l’image des pontifes ou des emblèmes officiels des Saints-Pères, du Saint-Siège ou de l’Etat de la cité du Vatican est considérée comme une infraction grave et fera l’objet de poursuites par les autorités compétentes du Vatican et internationales.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan
Directeur des affaires économiques
et réglementaires